

N°	Interpellant	Sujet de la demande posée par le Conseiller communal	Date de l'inscription	Réponse fournie par le Collège des bourgmestre et échevins
354	DETRY	<p>La propreté de l'espace public est le rocher de Sisyphe de la politique publique. J'ai noté avec intérêt ce qui a été affirmé avec force lors du dernier conseil communal (janvier), à savoir que le niveau d'incivilités n'a jamais été aussi élevé dans notre commune. Si des chiffres viennent appuyer ce propos, je suis intéressé de les recevoir. Au-delà de la statistique, il m'arrive d'être très régulièrement interpellé par les riverains sur le manque de poubelles dans l'espace public et, parfois, dans certains quartiers, la trop faible fréquence de leur ramassage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourrais-je obtenir la cartographie des poubelles publiques sur le territoire de la commune ? C'est important de pouvoir avoir une vue d'ensemble de la question et ne pas se limiter aux chiffres. - Combien avons-nous aujourd'hui de poubelles dans l'espace public ? 	23/01/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 22 janvier 2024 concernant les poubelles publiques, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments suivants de réponse.</p> <p>A titre liminaire, il convient de souligner que la gestion de la propreté publique ne se veut pas figée. Elle évolue sur la base des constatations effectuées par les différents services communaux impliqués dans la gestion de cette matière (service de la prévention, services des gardiens de la paix, service communal de la propreté publique, département de la gestion de l'espace public) ou encore au gré des évolutions mises en place par d'autres niveaux de pouvoirs (ex : nouvelle stratégie de propreté publique à l'échelle de la région bruxelloise).</p> <p>Au cours de ces dernières années, les services communaux ont mené plusieurs actions visant à augmenter la propreté publique dans l'espace public. Nous utilisons les caméras fixes temporaires dans l'espace public en vue de lutter contre les incivilités et, notamment, les dépôts clandestins. De plus, nous avons équipé les poubelles publiques placées en voirie de dispositifs réduisant l'orifice accueillant les déchets afin d'éviter toute obstruction de la poubelle par de gros sacs de déchets rendant celle-ci inopérante pour accueillir tout autre déchet. Ce mécanisme mis en place nous a permis d'augmenter l'accessibilité de bon nombre de nos poubelles publiques, améliorant la propreté dans les différents quartiers de la commune.</p> <p>Il convient également de souligner que certaines voiries de notre territoire ne relèvent pas de la gestion communale, en ce compris pour la propreté publique. Nous plaçons et collaborons avec les instances régionales compétentes pour une meilleure efficacité de ces acteurs afin d'offrir à tous nos habitants un espace public propre.</p> <p>Quant à vos différentes questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Pourrais-je obtenir la cartographie des poubelles publiques sur le territoire de la commune ? C'est important de pouvoir avoir une vue d'ensemble de la question et de ne pas se limiter aux chiffres. <p>Lors des opérations de rationalisation des poubelles publiques de 2022 et 2023, les adaptations des emplacements ont directement été communiquées aux agents en charge des vidanges de poubelles. Quant à la carte reprenant les modifications d'emplacements, cette dernière est en cours d'actualisation. A terme, le département de la Gestion de l'Espace Public a pour dessein de mettre à disposition des</p>

		<p>Comment ce nombre a-t-il évolué ces six dernières années ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmez-vous que des poubelles publiques sont stockées par la commune et donc ne sont pas installées sur le territoire ? Pouvez-vous en expliquer la raison ? - Combien de personnes ont, dans leur tâche, le ramassage de ces poubelles ? Combien de temps cela représente dans leur temps de travail quotidien ? - Pouvez-vous fournir le calendrier des ramassages détaillé (heure, jour, quartier) ? - Comment sont généralement signalés les problèmes comme les poubelles qui débordent par exemple ? Comment peut-on signaler ces 	<p>riverains, via le site internet communal, une carte interactive reprenant plusieurs données relatives à l'utilisation de l'espace public (bornes de recharge, zones de stationnement, chantiers publics et privés, ...).</p> <p>2) Combien avons-nous aujourd'hui de poubelles dans l'espace public ? Comment ce nombre a-t-il évolué ces six dernières années ?</p> <p>A l'exception du site universitaire, du par cet des voiries régionales dont la gestion n'incombe pas aux services communaux, nous recensons actuellement près de 400 poubelles sur le territoire communal. Dans le courant des années 2022 et 2023, les services communaux ont procédé à une évaluation, à une rationalisation et à une uniformisation des poubelles présentes en voirie. Les poubelles publiques non-utilisées faisant doublon dans une zone déterminée ont été retirées. En outre, certaines poubelles ont été déplacées pour mieux répondre aux besoins ou aux habitudes des habitants. A ce sujet, un article du Wolu-Info n°4 de 2022 illustre ce travail.</p> <p>3) Confirmez-vous que des poubelles publiques sont stockées par la commune et donc ne sont pas installées sur le territoire ? Pouvez-vous en expliquer la raison ?</p> <p>Nous disposons en effet actuellement d'une trentaine de poubelles publiques de réserve qui sont stockées au dépôt communal, résultat de l'opération de rationalisation menée par les services communaux (voir question n°2). Elles sont conservées afin de pouvoir remplacer rapidement l'une ou l'autre poubelle qui présenterait une défaillance (ex : vandalisme, accident, etc.).</p> <p>4) Combien de personnes ont, dans leur tâche, le ramassage de ces poubelles ? Combien de temps cela représente dans leur temps de travail quotidien ?</p> <p>Deux camions-poubelles roulent quotidiennement pour procéder à la vidange des poubelles remplies. L'équipage d'un camion est composé d'un chauffeur et d'un convoyeur. Par ailleurs, en dehors de toute absence, 8 balayeurs de rue et 5 ouvriers munis d'un aspirateur contribuent aussi à vider les poubelles remplies et présentes sur leurs circuits.</p> <p>En outre, afin de garantir la propreté dans les lieux particulièrement fréquentés à la belle saison en ce compris pendant les week-end, une équipe de la propreté publique réalise le samedi et le dimanche des rondes visant à vidanger les poubelles présentes en ces lieux ainsi que dans les parcs et plaines de jeux et, au besoin, à ramasser les déchets présents dans l'espace public. Cette équipe est composée de 2 ouvriers.</p>
--	--	---	--

		<p>problèmes auprès de la commune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des « points noirs » (lieux) qui motivent une attention plus accrue de votre part ? Quels sont-ils ? <p>J'ai fait le choix de poser cette question de manière écrite dans l'espoir d'avoir des réponses bien complètes ; j'ai bon espoir que ma demande pourra être rencontrée. Je vous remercie pour vos réponses.</p>		<p>5) Pouvez-vous fournir le calendrier de ramassage détaillé (heure, jour, quartier) ?</p> <p>Il n'y a pas de calendrier ni d'horaire fixe pour la vidange des poubelles publiques. En effet, ceux-ci peuvent varier selon les circonstances (ex : absence, événements, festivités, manifestations, panne technique, remplissage intempestif et inapproprié des poubelles). En outre, en cas d'évènement d'importance sur le territoire communal (ex : festivité avenue Georges Henri, grande brocante de quartier, etc.), le service de la propreté assure une présence et procède régulièrement à la vidange des poubelles présentes en voirie.</p> <p>6) Comment sont généralement signalés les problèmes comme les poubelles qui débordent par exemple ? Comment peut-on signaler ces problèmes auprès de la commune ?</p> <p>Les problèmes relatifs à la propreté publique peuvent être signalés par plusieurs canaux de communication. Le service de la propreté publique est toujours accessible par téléphone au 02/761.28.24 ou par courriel pp-or@woluwe1200.be. L'application et le site internet « Fix My Street » peuvent également être utilisés pour signaler tout problème, avec l'avantage que le signalement est automatiquement transféré vers le service communal ou régional gestionnaire selon la voirie concernée. Enfin, un courriel peut être adressé au gestionnaire de quartier, via l'adresse quartier@woluwe1200.be. Il peut également être contacté par téléphone au numéro gratuit 0800/12.007.</p> <p>7) Avez-vous des « points noirs » (lieux) qui motivent une attention plus accrue de votre part ?</p> <p>L'état général de remplissage des poubelles publiques ainsi que la propreté aux abords immédiats de celles-ci restent variables (voir question n°5). Lors des opérations de rationalisation des poubelles publiques de 2022 et 2023, nous avons tenu compte des problématiques observées sur le terrain par le passé. Nous constatons aujourd'hui une nette amélioration. Cependant, certains lieux restent problématiques, comme les voiries régionales où la vidange des poubelles publiques n'est pas toujours aussi efficace que désiré, entraînant des problèmes de propreté. Il n'est pas rare que le service communal doive suppléer cette carence.</p>
355	SIX	<p>Nous souhaitons attirer votre attention sur les tarifs des emplacements dans un box vélo dans notre commune, qui sont parmi les plus élevés de Bruxelles (50</p>	28/02/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 28 février 2024 concernant les tarifs des emplacements des box vélos, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments de réponse suivants :</p> <p>1) <i>Tarifs emplacement vélo, qu'est-ce qui justifie la différence de prix entre notre commune et les autres ? Pourriez-vous me rappeler la politique d'emplacement ?</i></p> <p>Le Collège a posé un choix de ne pas travailler avec l'ASBL Cycloparking qui dépend de Parking.Brussels.</p>

	<p>euros/an), comparés à ceux des autres communes (5 à 15 euros/an). Voici également un graphique comparatif. Bien que 4,17 euros par mois ne représentent pas nécessairement un montant prohibitif pour de nombreux citoyens, cette disparité significative soulève des interrogations auprès d'un citoyen qui m'a contacté à cet effet. Bien entendu, des frais sont nécessaires pour entretenir les infrastructures et assurer un service de qualité, mais nous aimerions comprendre ce qui justifie une telle différence de prix entre notre commune et les autres. Pourriez-vous me rappeler la politique d'emplacement ? À cet égard, combien de box vélo disposons-nous sur le territoire, et combien de nouveaux box ont été installés au cours des dernières années ? De plus, pourriez-vous fournir des informations sur le nombre de vélos ainsi protégés ?</p>	<p>Si nous décidions de confier l'implantation et la gestion de nos box vélos à CycloParking, nous perdriions toute compétence en la matière, en ce compris sur les lieux où seront placés ces dispositifs. Nous privilégions de les placer dans l'espace public en des lieux qui permettent à chaque mode de déplacement de cohabiter de manière harmonieuse et non sur la base de principes rigides qui voudraient que tout box vélos se doit de supprimer une place de stationnement (comme la condition imposée par Bruxelles-Mobilité pour obtenir un subside pour l'implantation de box vélos). Dès l'instant où l'installation d'un box est possible en un lieu qui ne supprime pas de stationnement, nous optons pour cette solution.</p> <p>Notre système de mise en place des box vélos est efficace et démontre sa pertinence. La gestion de ces box nous permet de répondre aux demandes de nos habitants sans qu'ils soient mis en concurrence avec les demandes des habitants des autres communes. Celles-ci, hormis Saint-Josse et WSL, ont confié la gestion à l'agence régionale de stationnement qui a repris Cycloparking.</p> <p>Les dernières statistiques dont nous disposons et qui ont été communiquées en juillet 2023 par la Ministre régionale de la mobilité attestent que 10.112 habitants de Bruxelles sont sur la liste d'attente. Cela démontre l'engouement pour le vélo mais aussi le fait que Parking Brussels n'arrive pas à suivre la demande. Le nombre de places de vélos sécurisées en Région bruxelloise, hors Saint-Josse et Woluwe-Saint-Lambert, serait de 4863 places et il y aurait quelques 800 box vélos selon les informations communiquées par la Ministre en 2023. L'offre à Woluwe-Saint-Lambert reste donc supérieure à la moyenne régionale puisque nous disposons de minimum 300 places contre 230 places si nous avons adhéré au système de Parking Brussels en se fondant sur le fait que la population de WSL représente 4,75% de la population bruxelloise.</p> <p>2) <i>Combien de box vélos disposons-nous sur le territoire et combien de nouveaux box ont été installés ces dernières années ?</i></p> <p>Notre commune dispose de 54 box vélo, dont 52 sont des box vélo classiques et 2 sont des cycloparkings (plus grande capacité). 36 box ont été installés depuis 2018. 6 nouveaux box viennent en effet d'être installés dans l'espace public (Roi Chevalier/couronnement, Square Bisman, rue Crocq, rue Solleveld, Marie José/Prekelinden).</p> <p>3) <i>Pourriez-vous fournir le nombre de vélos protégés ?</i></p> <p>A ce jour, il y a 309 emplacements vélos occupés, dont 259 dans les box vélo classiques et 50 dans les cycloparkings.</p> <p>4) <i>Quels sont les critères pour l'installation de nouveaux box ?</i></p> <p>Le choix se fait sur la base de la localisation des demandeurs, et après les vérifications d'ordre technique et réglementaire, l'emplacement est proposé au Collège pour approbation.</p>
--	--	---

		<p>Quels sont les critères pour l'installation de nouveaux box vélo ? Enfin, pourriez-vous m'indiquer le nombre de personnes actuellement sur la liste d'attente pour un emplacement dans un box vélo ?</p> <p>Y a-t-il eu des incidents de vol ou de vandalisme dans ces installations récemment ?</p>		<p>5) <i>Pourriez-vous indiquer le nombre de personnes actuellement sur liste d'attente pour un emplacement dans un box vélo ?</i></p> <p>A l'heure actuelle, la liste d'attente comporte environ 130 personnes. Il ne s'agit pas d'un chiffre définitif. En effet, certaines personnes peuvent s'inscrire sur la liste, ensuite déménager ou ne plus avoir besoin d'une place de stationnement pour leur vélo.</p> <p>Suite à l'installation récente des 6 nouveaux box vélos dans l'espace public, les services communaux contactent les personnes sur cette liste d'attente et leur proposent une place en vue de l'attribution d'une place. C'est également l'occasion de clarifier la liste d'attente.</p> <p>A brève échéance, la liste d'attente comptera moins de 100 noms eu égard aux attributions des nouvelles places.</p> <p>6) <i>Y a-t-il eu des incidents de vol ou de vandalisme dans ces installations récemment ?</i></p> <p>Deux incidents de vol/vandalisme ont eu lieu en 2024, le premier au niveau d'un box du Parvis Saint-Henri (février 2024) avec vol de 2 vélos électriques, et le second au niveau du cycloparking du Poséidon (mars 2024) avec une première tentative en janvier 2024. Hormis ces deux événements, aucun autre incident n'a été constaté et/ou nous a été communiqué.</p>
356	LORIAUX	<p>En 2019, Woluwe-Saint-Lambert a été élue "Commune bruxelloise du vélo", récompense amplement méritée au regard des années d'investissement du Collège dans la politique de mobilité douce.</p> <p>Au cours de cette mandature, de nombreuses nouvelles mesures ont été mises en place afin de continuer de soutenir la pratique du vélo, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'itinéraires cyclables.</p> <p>En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du collège pourraient-ils me faire</p>	04/03/2024	<p>1) Combien d'itinéraires cyclables ont-ils été créés depuis 2019 et sur combien de km ?</p> <p>6 ICC définis dans le plan Bypad dans les rues ou endroits suivants :</p> <p>ICC 1 : Avenue de la Perspective (Pl. de la Fleur de Blé) (tunnel évité) – Avenue A. Dumont</p> <p>ICC 1a : – Avenue Jean-François Debecker</p> <p>ICC 1b : – Avenue Chapelle-aux-Champs – Rue Neerveld – Avenue de l'Aquilon (voirie privé, accord de la copropriété nécessaire pour marquage et balisage) – Avenue Mistral – Clos des Peupliers – Avenue de la Charmille – Parc Schuman (chemin à tracer)</p> <p>ICC 2 : Rue Jean-Baptiste Verheyden – Struyvenberg – Square du Roi Baudoin – Avenue Grandchamp – Avenue des Sittelles – Rue Konkel – Rue L. Jasmin – Clos Montagne des Lapins – Rue Voot – Avenue A.J. Slegers</p> <p>ICC 3 : Clos du Lynx (traversée de l'E40) – Gulledelle – Rue de Bretagne – Rue d'Attique – Avenue Andromède – Piste cyclable de la rue des Bluets (longeant le parc de Roodebeek) – Place de la Sainte-Famille</p> <p>ICC 3a : – Rue A. J. Heymans – Rue Cayershuis – Avenue Paul Hymans – Avenue H. Pauwels – Avenue du Val D'Or</p> <p>ICC 3b : – Chemin des Deux Maisons (en partie) – Rue Vervloesem</p> <p>ICC 4 : Rue Vergote – Square Vergote – Avenue H. Hoover – Avenue de Mai (Rue Vervloesem – raccord à l'ICR 2b)</p> <p>ICC 5 : Avenue des Cerisiers</p> <p>ICC 6 : Rue de Linthout (en collaboration avec la commune d'Etterbeek)</p>

savoir combien d'itinéraires cyclables ont-ils été créés depuis 2019 et sur combien de km ? combien de km de pistes cyclables compte la commune ? Et combien de km ont-ils été créés depuis 2019 en voiries régionales et communales ? Combien de rues cyclables ont été créées depuis 2019 ?

Sont réalisés :

- **ICC 2** : entre le square Marie-José et Konkel. Marqué en 2019 et balisé en 2020 (subsides Bruxelles Mobilité). **2,2 km.**
- **ICC 3b** : entre la place du Sacré-Cœur et la place de la Sainte-Famille. Marqué en 2020 (subsides BM), le balisage sera placé dans les jours à venir. **1,2 km.**
- **ICC 4** : entre le square Levie et chemin des Deux Maisons. Marqué (dont une partie en piste cyclable) en 2023 (subsides Fonds Bike in Brussels). le balisage sera placé dans les jours à venir. **1,5 km.**
- **ICC 5** : entre Tomberg et le square Levie. Marqué en 2020 (subsides BM), le balisage sera placé dans les jours à venir. **1,3 km**

2) Combien de km de pistes cyclables compte la commune ? Combien de km ont-ils été créés depuis 2019 en voiries régionales et communales ?

Étiquettes de lignes	Somme de lenght	
☐ Piste cyclable bidirectionnelle	6464,024575	6,46 km
commune	343,1351831	0,34 km
region	6120,889391	6,12 km
☐ Piste cyclable marquée	8563,694726	8,56 km
commune	3330,788275	3,33 km
region	5232,906452	5,23 km
☐ Piste cyclable unidirectionnelle	3635,097604	3,63 km
commune	649,7642808	0,65 km
region	2985,333323	2,99 km
Total général	18662,8169	18,66 km
Total Commune		4,32 km
Total région		14,34 km

3) Combien de rues cyclables ont été créées depuis 2019 ?

1. Avenue de la Croix du Sud – 2019 – Fonds propres.
2. Avenue Andromède – 2019 – Fonds propres.
3. Avenue des Îles d'Or – Signalisation subsides BM 2020, marquages sur fonds propres.
4. Avenue Orion – Signalisation subsides BM 2020 (marquages sur fonds propres).

				<p>5. Rue Saint-Lambert (place Saint-Lambert - entrée du WSC) – Signalisation subsides BM 2020, marquages sur fonds propres.</p> <p>6. Chaussée de Roodebeek (entre Speeckaert et Mai) – Signalisation + marquages subsides BM 2020.</p> <p>7. Rue de la Cambre (entre Val d'or et Gribaumont) – Signalisation + marquages subsides Fond Bikes in Brussels 2023.</p> <p>8. Rue Fabry – 2023 – Fonds propres.</p> <p>Régionales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Boulevard de la Woluwe : dans la latérale comprise entre le clos Hof ten Berg et l'avenue Marcel Thiry ; 2. 2. Boulevard Brand Whitlock : dans la latérale comprise entre l'avenue du Castel et l'avenue Marie-José.
357	LORIAUX	<p>Bruxelles est une zone 30 depuis le 1er janvier 2021. La vitesse maximale par défaut est donc fixée à 30 km/h sur l'ensemble des routes de la Région bruxelloise, excepté les axes structurants (vitesse à 50 ou 70 km/h).</p> <p>Cette mesure poursuit un triple objectif. Premièrement, augmenter la sécurité de tous les usagers. Deuxièmement, elle permet d'apaiser la circulation, et enfin troisièmement, elle réduit les nuisances sonores.</p> <p>En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du collège pourraient-ils me faire savoir que le pourcentage et le nombre de voiries de WSL en</p>	04/03/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 29 février 2024 concernant la zone 30, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments de réponse suivants :</p> <p style="padding-left: 40px;">- Quels sont le pourcentage et le nombre de voiries de Woluwe-Saint-Lambert en zone 30 ?</p> <p>En ce qui concerne les voiries communales, près de 98% de ces voiries sont en zone 30 et leur nombre s'élève à 239, les 2% restant concernent les voiries en zone 20.</p> <p>En ce qui concerne la totalité des voiries de notre commune en zone 30, le pourcentage s'élève à près de 77 % et leur nombre s'élève à 247.</p>

		zone 30 (60% et 149 voiries en 2019)		
358	LORIAUX	<p>Woluwe-Saint-Lambert a toujours poursuivi l'objectif de fédérer les usagers de la voie publique plutôt que les opposer. De cette façon, de véritables solutions structurelles et pérennes peuvent être mises en place.</p> <p>A cet égard, les analyses de vitesse et de trafics permettent de mieux comprendre les enjeux de mobilité sur les axes communaux et régionaux. Il donne ainsi une image fidèle des trajets effectués par les automobilistes.</p> <p>En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du collège pourraient-ils me faire savoir quel est le nombre d'analyses de vitesse et de trafics effectuées depuis début 2019 dans les voiries communales et régionales ?</p>	04/03/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 29 février 2024 concernant les analyses de vitesse, nous sommes en mesure de vous communiquer les éléments de réponse suivants :</p> <p>Depuis 2019, environ 45 analyses ont été effectuées (parfois de plusieurs tronçons). Néanmoins, nous tenons à préciser que les analyses de trafic ne permettent pas de connaître l'origine et la destination des véhicules.</p> <p>Lors d'une analyse de trafic, l'appareil est généralement placé en milieu de tronçon. Il permet de réaliser des comptages en différenciant les types de véhicules par leur taille ainsi que la vitesse pratiquée. Les types de véhicules comptabilisés sont les vélos, les voitures, camionnettes et camions.</p> <p>Nous précisons également que depuis 2023, la compétence du « Préventif » est passée de la zone de police aux communes. C'est pourquoi la division a récupéré une partie des analyseurs de trafic afin de réaliser les analyses en interne.</p> <p>Ceci concerne majoritairement des voiries communales. La Région réalise ses propres analyses et comptages sur voiries régionales. Si nous le leur demandons, ils nous communiquent les données qu'ils ont à disposition.</p> <p>Pour votre information, toutes les données datant d'avant 2021 ne sont plus à jour en raison du passage à la Ville 30 en janvier 2021. Entre 2021 et 2023, une cinquantaine de tronçons ont été analysés.</p>
359	PANS	<p>En ma qualité de conseillère communale, je vous adresse la présente demande d'information concernant le parking des agents</p>	27/03/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 26 mars 2024 relative à une demande de renseignement concernant le stationnement des agents communaux, nous vous transmettons les informations suivantes :</p> <p>De manière générale, les agents communaux n'ont jamais eu la possibilité de stationner leur véhicule gratuitement sur le territoire communal.</p>

		<p>communaux dans notre commune. Les agents communaux avaient, semble-t-il, jusqu'au 31 janvier dernier la possibilité de stationner gratuitement dans la commune. Leur plaque d'immatriculation étant "gelée" dans le système. Cette possibilité aurait été supprimée au 1er février dernier.</p> <p>Pourriez-vous confirmer si cette possibilité a effectivement été supprimée pour l'ensemble des agents communaux? Et pour quelles raisons?</p> <p>De plus, certains agents ont-ils été autorisés à maintenir ce privilège, et le cas échéant, pourquoi?</p> <p>Par ailleurs, je souhaiterais savoir si des dispositions particulières ont été prises pour faciliter le stationnement des enseignants dans notre commune. Si tel est le cas, pourriez-vous m'indiquer quelles sont ces dispositions ?</p>	<p>Seuls les agents communaux autorisés à faire usage de leur véhicule privé dans l'exercice de leurs missions disposent d'une dérogation en matière de stationnement réglementé car leur véhicule est assimilé à un véhicule de service.</p> <p>A cette seule fin, leur plaque d'immatriculation est identifiée par le service du stationnement. Le système mis en place prévoit la délivrance d'une carte « En service », uniquement valable en zone bleue et lors des déplacements professionnels. L'agent est tenu d'apposer cette carte derrière le pare-brise de véhicule et l'agent de contrôle du stationnement réglementé vérifie si la carte apposée correspond au véhicule dont la plaque est identifiée.</p> <p>Le règlement-redevance sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique prévoit la possibilité pour les membres du personnel enseignant et des crèches et assimilé (personnel d'entretien, moniteurs/monitrices) d'acquérir une carte de dérogation pour professions « d'enseignement et d'éducation » leur permettant de stationner en zone bleue et, le cas échéant, dans la zone verte ou grise du siège de leur établissement.</p> <p>Pour la prochaine rentrée scolaire, il est prévu d'adapter quelque peu le système de manière à ce qu'avec le concours de l'Amicale du personnel, une intervention financière soit prévue dans le coût d'acquisition de la carte spécifique.</p>
--	--	---	--

<p>360</p>	<p>VAN der AUWERA</p>	<p>Pourriez-vous me faire parvenir la liste des propriétés communales situées dans le périmètre de préemption "Georges Henri" (av Georges Henri et perpendiculaires) et destinées à une activité commerciale et/ou au logement ou encore à une activité tertiaire (donc à l'exclusion des bâtiments scolaires).</p> <p>Si cela vous est possible, je souhaite également recevoir dans cette liste, pour chaque bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mention du nombre de m² de superficie consacrée au commerce; • le statut du bâtiment tel que : en cours de rénovation, inoccupé ou en location; • le nombre d'unités de logements. 	<p>03/04/2024</p>	<p>Réponse non publiée (application de l'article 53 du règlement d'ordre intérieur)</p>
<p>361</p>	<p>BORDES</p>	<p>La commune s'est fait aider par un "Town Manager" il y a plusieurs années (2007-XXXX) lors du lancement de</p>	<p>03/04/2024</p>	<p>En réponse à votre question écrite du 2 avril 2024 visant à prendre connaissance de l'étude qui a été réalisée dans le cadre du projet de revitalisation de l'avenue Georges Henri, nous vous informons que cette étude a été réalisée par le bureau BRAT sprl en août 2009 et que sa version papier comporte 219 pages.</p> <p>L'étude a été communiquée à la Conseillère communale.</p>

		<p>son projet de revitalisation de l'avenue Georges Henri.</p> <p>Je souhaiterais pouvoir prendre connaissance de l'étude qui a été réalisée et des recommandations qui ont été faites au Collège à cette époque pour piloter cet effort bien nécessaire dont nous observons les résultats aujourd'hui. J'imagine qu'un inventaire des commerces existants, par catégories, a aussi été réalisé à cette époque.</p> <p>Je serais très heureuse de recevoir une copie de cette étude et de ses recommandations de même que le relevé statistique par catégories des commerces à cette époque.</p>		
362	BORDES	<p>Pourriez-vous me faire parvenir le tableau du charroi complet et actualisé comprenant les suivantes informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le service qui utilise le véhicule • Type et marque du véhicule 	06/05/2024	<p>En réponse à votre question écrite du 6 mai 2024 visant à vous communiquer le tableau du charroi complet et actualisé, ainsi que les deux derniers rapports annuels IBE concernant le devoir d'exemplarité du charroi, nous vous prions de bien vouloir trouver les documents suivants en annexe, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le tableau reprenant l'inventaire des véhicules communaux avec les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le service qui utilise le véhicule. ○ Le type et la marque du véhicule. ○ Le type de carburant. ○ La plaque d'immatriculation. ○ La date de mise en circulation du véhicule.

		<ul style="list-style-type: none"> • Type de carburant • Plaque d'immatriculation • Date de mise en circulation du véhicule • Kilométrage actuel • Année jusqu'à laquelle le véhicule peut circuler • Le nombre de véhicules électriques • Nombre de vélos électriques et le service qui les utilise • Le nombre et les modèles des véhicules commandés en ce moment <p>Ainsi que les deux derniers rapports annuels (2022 et 2023) complets IBE concernant le devoir d'exemplarité du charroi ?</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ L'année jusqu'à laquelle le véhicule peut circuler. ○ Le nombre de véhicules électriques. ○ Le nombre de vélos électriques et le service qui les utilise. <p>Nous vous informons que le kilométrage actuel n'est pas disponible.</p> <p>Les modèles des véhicules commandés en ce moment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 pick-up électrique double cabine IVECO (Propreté publique) ; ○ 1 pickup électrique avec benne fixe FORD (Stade) ; ○ 2 pickup électriques avec benne basculante FORD (Espaces verts) ; ○ 1 pickup électrique avec benne fixe IVECO (Espaces verts) ; ○ 2 pickup électrique avec benne fixe et hayon FORD (Voirie). <p>2) Les rapports annuels « parc de véhicules »2022 et 2023 édités par Bruxelles Environnement.</p>
363	GOOSSENS	Serait-il possible d'obtenir la liste des logements vides répertoriés à ce jour sur le territoire de notre commune ? (propriétés communales et propriétés privées)	14/05/2024	Réponse non publiée (application de l'article 53 du règlement d'ordre intérieur)